

LES PRESTATAIRES DE FORMATION CONTINUE EN 2011

Le secteur de la formation continue à croître sur fond d'activité économique ralentie

En 2011, dans un contexte d'activité économique ralentie, le chiffre d'affaires réalisé par les organismes dispensateurs de formation professionnelle, qu'il s'agisse de leur activité principale ou d'une activité secondaire, a continué à progresser (+5,0 %). 58 668 organismes ont réalisé un chiffre d'affaires de 13,1 milliards d'euros en formant 23,8 millions de stagiaires (+5,1 %) et dispensant au total 1 152 millions d'heures (+4,1 %).

L'activité des prestataires de formation progresse quel que soit leur statut (privé-public) même si le secteur privé à but non lucratif est un peu moins dynamique que les autres. Le nombre de stagiaires s'accroît parmi les salariés mais demeure constant parmi les demandeurs d'emploi.

La durée moyenne des formations poursuit sa baisse mais de façon plus limitée qu'en 2010 (-1 heure) et atteint 48 heures. La durée des stages des demandeurs d'emploi s'accroît tandis que celle des salariés reste stable.

Les formations aux spécialités des services sont toujours les plus suivies, avec 65 % des stagiaires et 61 % des heures-stagiaires. La part de chaque domaine de formation en termes de stagiaires formés évolue peu par rapport à 2010 ; celle des disciplines générales progresse légèrement tandis que celle des spécialités de services est en très léger recul.

En 2011, 58 668 prestataires de formation continue, à titre principal ou secondaire, ont réalisé un chiffre d'affaires de 13,1 milliards d'euros (graphique 1, tableau 1). Leur nombre s'est accru de 6,4 % et leur chiffre d'affaires a progressé de 5,0 %, dans un contexte de ralentissement de l'activité économique où le taux de chômage est reparti à la hausse en cours d'année. Le nombre d'heures-stagiaires (1) réalisées (2) (1,2 milliard) s'est accru (+4 %) ainsi que le nombre de stagiaires formés (+5 %) atteignant 23,8 millions. La durée moyenne des formations recule d'une heure par rapport à 2010, pour s'établir à 48 heures. La progression du chiffre d'affaires du secteur de la formation résulte donc d'une hausse du nombre de stagiaires compensée en partie par une durée de formation légèrement plus courte.

Le secteur privé à but non lucratif est un peu moins dynamique que le privé lucratif

En 2011, comme en 2010, 97 % des organismes de formation relèvent du secteur privé (à but lucratif, non lucratif et formateurs individuels) et réalisent 78 % du chiffre d'affaires pour 86 % du total des

(1) Les heures-stagiaires sont le cumul des heures suivies par chaque stagiaire.

(2) Certaines données relatives aux années précédentes ont fait l'objet de révisions, notamment les heures-stagiaires et la durée de formation qui ont été sensiblement révisés à la baisse suite aux corrections apportées par certains organismes de grande taille. De ce fait, certaines différences peuvent apparaître par rapport à la publication précédente [1].

stagiaires accueillis. Le nombre de stagiaires formés par le secteur privé s'accroît (+6 %) ainsi que celui des heures-stagiaires réalisées (+5 %), pour un chiffre d'affaires en hausse de 5 %. Néanmoins, le bilan des organismes du secteur privé est contrasté selon leur statut : le chiffre d'affaires des prestataires à but non lucratif progresse moins vite que celui des prestataires à but lucratif ou des formateurs individuels : +2,6 % contre, respectivement, +5,9 % et +6,7 %.

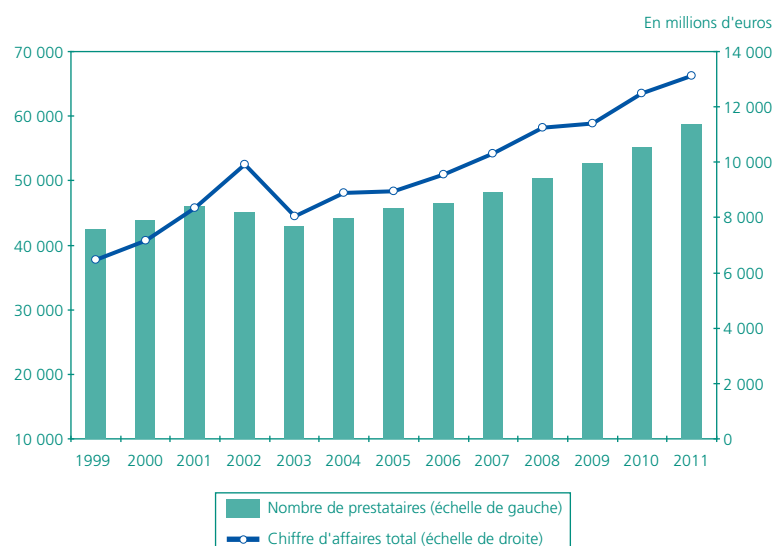
Les prestataires privés à but lucratif, soit plus d'un organisme privé sur deux, sont parmi les plus dynamiques en 2011. Leur poids dans le total des organismes, en hausse depuis plusieurs années, progresse encore pour atteindre 54 % en 2011 (+1 point par rapport à 2010), au détriment du secteur privé à but non lucratif (-1 point). À eux seuls, ils réalisent environ la moitié de l'activité de l'ensemble du secteur, avec 52 % des stagiaires formés, 44 % des heures-stagiaires dispensées et 49 % du chiffre d'affaires réalisé. Leur chiffre d'affaires et le nombre de stagiaires formés progressent à un rythme supérieur à l'ensemble des prestataires (respectivement +6 % et 7 %).

En 2011, les organismes privés à but non lucratif (associations, syndicats, coopératives, fonda-

tions...) représentent un prestataire sur cinq mais leur part de marché (en termes de chiffres d'affaires) recule par rapport à 2010 (-1 point). Cependant, cette évolution n'est imputable qu'au prix des formations car la part de ces organismes, tant en termes de stagiaires formés que d'heures-stagiaires réalisées, se maintient.

Les prestataires individuels connaissent la plus forte progression du chiffre d'affaires (+7 %), grâce, notamment, à des heures-stagiaires en progression (+5 %). L'allongement de la durée de formation a sans doute permis de compenser

Graphique 1 • Prestataires de formation et chiffre d'affaires



Champ : organismes d'enseignement ou de formation continue ayant réalisé des actions de formation continue à titre principal ou secondaire ; France entière.

Source : bilans pédagogiques et financiers ; traitement Dares.

Tableau 1 • L'ensemble des organismes de formation en 2011

	Organismes	Évolution 2011/2010	Chiffre d'affaires (1)	Évolution 2011/2010	Nombre de stagiaires (2)	Évolution 2011/2010	Nombre d'heures-stagiaires (3)	Évolution 2011/2010
	(en nombre)	(en %)	(en millions d'euros)	(en %)	(en milliers)	(en %)	(en milliers)	(en %)
Ensemble	58 668	6,4	13 126	5,0	23 754	5,1	1 151 908	4,1
Selon le statut (en %)								
Privé à but lucratif	54	7,6	49	5,9	52	7,4	44	5,0
Privé à but non lucratif	20	2,6	26	2,6	27	4,6	23	4,8
Formateurs individuels	23	7,8	3	6,7	7	-1,3	7	5,4
Public et parapublic	3	1,7	22	5,9	14	1,4	26	1,5
Selon le chiffre d'affaires (en %) (1)								
Moins de 75 000 euros	72	6,8	6	6,2	14	6,4	9	0,7
75 000 à 150 000 euros	10	6,9	5	6,5	7	4,6	7	1,2
150 000 à 750 000 euros	13	5,1	19	5,2	23	4,8	28	9,5
750 000 à 1 500 000 euros	3	3,5	12	4,2	12	3,7	14	0,4
1 500 000 à 3 000 000 euros	1	1,6	14	0,9	13	1,6	12	3,1
Plus de 3 000 000 euros	1	4,5	44	6,2	31	6,9	29	3,2
Selon l'ancienneté de la déclaration d'activité (en %)								
Moins de 3 ans	31	5,5	8	-1,1	11	-0,3	9	1,7
Entre 3 et 10 ans	38	6,3	31	6,0	35	5,4	31	5,7
11 ans ou plus	31	7,5	61	5,5	54	6,1	60	3,6

(1) Ressources pour les prestataires publics ou parapublics.

(2) Le rapprochement entre les données pédagogiques (stagiaires et heures) et le nombre de prestataires ainsi que leur chiffre d'affaires doit être fait avec précaution. En effet, certains organismes n'ont pas renseigné la partie pédagogique.

(3) Les heures-stagiaires ont été fortement révisées à la baisse pour les années précédentes, suite à la correction des heures-stagiaires par un certain nombre de gros organismes.

Champ : organismes d'enseignement ou de formation continue ayant réalisé des actions de formation continue ; France entière.

Source : bilans pédagogiques et financiers ; traitement Dares.

la légère baisse du nombre de stagiaires formés (-1 %) et contribué à la hausse du chiffre d'affaires. Cependant, alors qu'ils représentent environ 20 % de l'ensemble des prestataires, ils accueillent moins d'un stagiaire sur dix et ne réalisent que 3 % du chiffre d'affaires et 7 % des d'heures-stagiaires dispensées.

En 2011, le chiffre d'affaires des organismes publics et parapublics progresse à un rythme légèrement supérieur à l'ensemble des secteurs (+6 %). Avec une hausse d'environ 1,5 % du nombre de stagiaires formés et des heures-stagiaires réalisées, cette progression s'explique également par des formations plus coûteuses. S'ils ne représentent que 3 % du secteur en nombre de prestataires, ils ont formé 14 % des stagiaires, assuré 26 % des heures-stagiaires et réalisé 22 % du chiffre d'affaires du marché des prestataires. L'Éducation nationale, avec le Cnam, le Cned et les Groupements d'établissements publics locaux d'enseignement (Greta) représentent 32 % du chiffre d'affaires généré par les organismes publics (soit 7 % du chiffre d'affaires de l'ensemble des prestataires de formation continue) (tableau 2). Les grandes écoles et les universités pèsent pour 27 % du chiffre d'affaires de l'ensemble des établissements relevant de l'Éducation nationale. Les autres établissements publics ou parapublics (hors organismes consulaires mais y compris l'association nationale pour la formation professionnelle des adultes (Afp) (3)) pèsent pour 12 % du chiffre d'affaires de l'ensemble des prestataires. La hausse encore soutenue du chiffre d'affaires réalisé par l'Afp en 2011 s'explique essentiellement par le fait que, suite à la fin du régime des subventions avec les conseils régionaux et le passage accéléré, en 2010 et 2011, à des procédures d'appel d'offre, l'Afp comptabilise dorénavant dans ses bilans pédagogiques et financiers les produits en provenance des régions qui correspondaient précédemment à des

subventions et n'étaient à ce titre pas recensées dans ces bilans. L'Afp enregistre également une hausse de son chiffre d'affaires en provenance de Pôle emploi.

1 % des organismes réalisent 44 % du chiffre d'affaires du secteur

Avec environ 59 000 organismes, le secteur de la formation est plutôt atomisé. Néanmoins, les plus gros organismes concentrent une part importante de l'activité. Ainsi, 1 % des organismes ont réalisé en 2011 un chiffre d'affaires supérieur à 3 millions d'euros et 44 % du chiffre d'affaires global en formant 31 % des stagiaires et en assurant 29 % des heures-stagiaires. À l'autre extrême, les organismes réalisant moins de 150 000 euros de chiffre d'affaires représentent 82 % des organismes, mais ne forment que 21 % des stagiaires pour 16 % des heures-stagiaires. Les organismes dont le chiffre d'affaires est compris entre 1,5 et 3 millions d'euros sont les moins dynamiques en 2011 (+0,9 % de hausse du chiffre d'affaires), comparativement aux autres organismes. Ce sont surtout les plus petits (moins de 150 000 euros) qui voient leur chiffre d'affaires progresser le plus (+6 %).

Les organismes les plus récents (4) (moins de trois ans d'activité) sont aussi nombreux que les plus anciens (onze ans ou plus), avec 31 % de l'ensemble des prestataires. Ils ne représentent toutefois qu'un dixième environ de l'ensemble de l'activité des prestataires de formation, en termes de chiffre d'affaires réalisé, de nombres de stagiaires formés et d'heures-stagiaires effectuées, contre 50 à 60 % pour les plus anciens. Ceux dont l'ancienneté est comprise entre 3 et 10 ans pèsent pour un tiers de l'activité de l'ensemble des organismes. L'activité des organismes de moins de trois ans est la moins dynamique en 2011.

(3) L'Afp a été maintenue dans le secteur public et parapublic pour des raisons de continuité des données et du fait de ses liens privilégiés avec l'Etat et le service public de l'emploi compte tenu de son histoire.

(4) Année de début ou de reprise de leur activité effective (encadré 2).

Tableau 2 • Répartition des produits selon le statut des prestataires en 2011

En %

Origine des produits reçus	Entreprises	Organismes collecteurs	Pouvoirs publics pour leurs agents	Pouvoirs publics pour d'autres publics	Particuliers	Autres organismes de formation	Autres produits	Ensemble	Évolution 2011/2010
Statut des prestataires.....									
Afp	0,9	4,1	0,1	15,2	0,4	0,0	0,3	4,1	14,3
Éducation nationale et Greta	4,3	5,8	3,8	13,0	13,1	5,6	6,0	7,0	1,1
Autres établissements publics ou parapublics	4,7	2,7	54,6	8,8	4,0	2,8	5,8	8,2	7,7
Formateurs individuels	3,2	3,1	2,4	1,0	5,2	18,3	1,1	3,4	6,7
Organismes consulaires	1,9	5,0	1,0	3,0	3,3	1,6	3,7	2,8	2,1
Privé à but lucratif	66,3	50,5	28,0	19,0	51,3	50,1	48,5	48,9	5,9
Privé à but non lucratif	18,7	28,8	9,9	40,0	22,7	21,6	34,6	25,6	2,6
Ensemble.....	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	
Évolution 2011/2010 (en %)	7,1	2,7	5,8	1,9	5,7	4,3	7,5	5,0	
En % des financeurs.....	38,6	16,8	6,2	19,8	6,7	4,8	7,1	100,0	



Source : bilans pédagogiques et financiers ; traitement Dares.

Lecture : en 2011, les organismes privés à but lucratif ont reçu 66,3 % des dépenses des entreprises auprès de prestataires de formation ; leur chiffre d'affaires, tous financeurs confondus, s'est accru de 5,9 %.

Les entreprises contribuent à hauteur de 38,6 % du chiffre d'affaires des organismes de formation ; leur dépense de formation auprès de ces organismes s'est accrue de 7,1 %.

Champ : organismes d'enseignement ou de formation continue ayant réalisé des actions de formation continue ; France entière.

Dans un contexte économique difficile, les particuliers ont accru leurs dépenses de formation

En 2011, les achats de formation des entreprises représentent plus de la moitié des recettes des organismes, 39 % étant directement versés par les employeurs et 17 % transitant par les organismes paritaires collecteurs agréés (OPCA) des fonds de la formation continue (tableau 2). Les administrations publiques, de leur côté, représentent la deuxième source de revenu pour les organismes de formation (26 %), après les entreprises. Elles contribuent pour 6 % aux revenus des prestataires en tant qu'employeur mais à hauteur de 20 % pour la formation d'autres publics. Les particuliers participent à hauteur de 7 % du chiffre d'affaires des prestataires. Les autres organismes de formation en sous-traitance ou de co-traitance contribuent pour 5 %. Enfin, les ventes d'outils pédagogiques ou encore les produits financiers résultant de placements de fonds perçus au titre de la formation professionnelle représentent 7 % des ressources des prestataires de formation.

En 2011, les ressources en provenance des organismes collecteurs (+3 %) progressent moins que les ressources en provenance des entreprises (+7 %). Les entreprises comme les OPCA s'adressent principalement aux organismes de formation privés à but lucratif (respectivement 66 % et 51 % de leur dépense). Le recours à un prestataire à but non lucratif est beaucoup moins fréquent, surtout pour les entreprises (19 % de leur dépense contre 29 % pour les OPCA).

Lorsque les administrations publiques renoncent à former en interne leurs agents et utilisent les compétences d'un prestataire (6 % des ressources des organismes de formation), elles se tournent très largement vers les établissements publics (59 %) comme, par exemple, le centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) pour la fonction publique territoriale. Quand elles recourent aux prestataires du secteur privé, elles partagent leurs commandes dans les mêmes proportions que l'ensemble des autres commanditaires (en l'occurrence 28 % en faveur du secteur à but lucratif et 10 % en faveur du secteur à but non lucratif).

Les dépenses de formation des pouvoirs publics en faveur de publics autres que leurs propres agents (20 % des ressources des prestataires de formation) s'orientent à hauteur de 60 % vers des formations réalisées par des organismes privés dont 40 % sont à but non lucratif. Leur montant se répartit entre 48 % apportés par les régions, 18 % par l'État, 15 % par Pôle emploi, 4 % par les instances européennes, notamment le Fonds social européen et 15 % par d'autres financeurs publics (départements, communes ou autres collectivités publiques, Agefiph (5)...). Les parts de l'État et des « autres financeurs publics » diminuent chacune de 4 points en 2011, au profit des conseils régionaux et de Pôle emploi (6) (+4 points chacun). En 2011, la hausse des dépenses des pouvoirs publics à destination de leurs agents est légèrement supérieure à la moyenne nationale (+6 %) tandis que celle à destination de la formation des autres publics est plutôt inférieure (+2 %).

Malgré un contexte économique mal orienté, les achats de formation des particuliers progressent (+6 %) à un rythme légèrement supérieur à l'ensemble.

Le nombre de demandeurs d'emploi formés stagne

Conséquence logique de la part prépondérante des employeurs dans le financement de la formation continue, plus des deux tiers des stagiaires des organismes de formation sont des salariés (tableau 3). Ceux-ci se forment très majoritairement dans le secteur privé à but lucratif (61 %), puis dans le secteur privé à but non lucratif (20 %). Leur nombre progresse de près de 6 % en 2011 et leur part a tendance à s'accroître légèrement en 2011 au détriment des demandeurs d'emploi.

En effet, ces derniers, principaux bénéficiaires des stages financés par les pouvoirs publics, sont à peine plus nombreux à suivre une formation en 2011 qu'en 2010 (+0,4 %). Ils représentent 12 % des stagiaires formés et 79 % d'entre eux se forment dans le secteur privé, dont 43 % auprès du secteur privé à but non lucratif et 33 % dans le secteur privé à but lucratif. La part du secteur

(5) Agefiph : association de fonds de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées.

(6) La hausse des produits en provenance des conseils régionaux et de Pôle emploi s'explique en partie par l'enregistrement de produits qui n'étaient pas comptabilisés jusque là dans les BPF (Bilans pédagogiques et financiers) car en régime de subvention.

Tableau 3 • Répartition des publics selon le statut des prestataires en 2011

En %

Statut des prestataires	Salariés	Demandeurs d'emploi	Particuliers	Autres stagiaires	Ensemble
Privé à but lucratif	61	33	28	31	52
Privé à but non lucratif	20	43	35	47	27
Formateurs individuels	7	3	8	8	7
Public et parapublic.....	12	21	29	14	14
Ensemble.....	100	100	100	100	100
Évolution 2011/2010 (en %)	5,9	0,4	5,2	5,2	5,1
En % des types de public	69,9	11,9	5,2	13,0	100,0



Source : bilans pédagogiques et financiers ; traitement Dares.

Champ : organismes d'enseignement ou de formation continue ayant réalisé des actions de formation continue ; France entière.

Tableau 4 • Durée moyenne des formations selon les publics et le statut des prestataires en 2011 (1)

En heures

Statut des prestataires	Salariés	Demandeurs d'emploi	Particuliers	Autres stagiaires	Ensemble	Évolution 2011/2010 (en %)
Privé à but lucratif	39	45	98	36	41	-2,4
Privé à but non lucratif	35	76	66	23	42	0,0
Formateurs individuels	54	60	49	40	51	6,3
Public et parapublic	46	190	176	53	85	-1,2
Ensemble.....	40	89	105	32	48	-2,0
Évolution 2011/2010 (en %)	0,0	3,5	-8,7	-3,0	-2,0	



Source : bilans pédagogiques et financiers, traitement Dares.

(1) La série sur la durée de formation a été fortement révisée à la baisse suite à la correction des heures-stagiaires par un certain nombre de gros organismes.

Lecture : la durée moyenne des formations suivie par les salariés du secteur privé à but lucratif est de 39 heures ; la durée moyenne de formation suivie par l'ensemble des publics du secteur privé à but lucratif est en baisse de 2,4 % ; la durée de formation suivie par les salariés, tous secteurs confondus, est stable (+0,0 %).

Champ : organismes d'enseignement ou de formation continue ayant réalisé des actions de formation continue ; France entière.

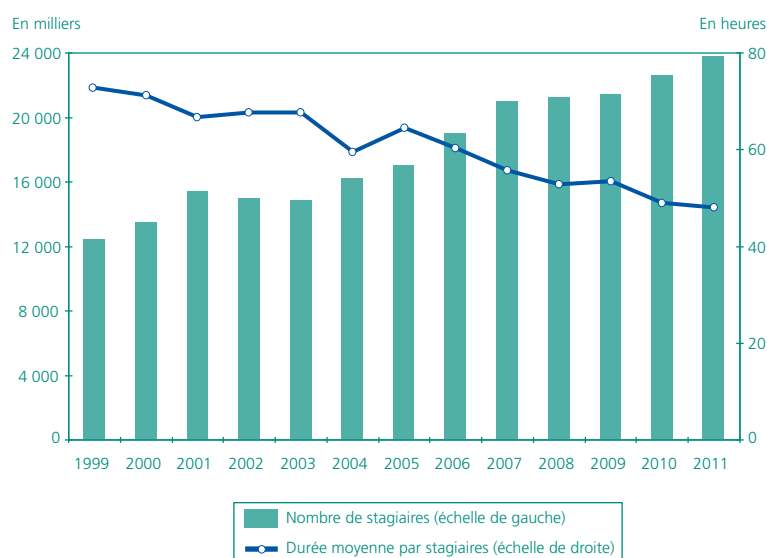
public et parapublic progresse (+2 points par rapport à 2010) de même que celle des formateurs individuels (+1 point) au détriment du secteur privé à but lucratif (-3 points).

Les particuliers (au sens de personnes physiques qui autofinancent leur formation) sont plus nombreux à se former qu'en 2010 (+5 %), d'où le maintien de leur part dans l'ensemble des stagiaires formés (5 %). Ils recourent autant aux organismes publics et parapublics (29 %) qu'aux organismes privés à but lucratif (28%) mais moins qu'au privé à but non lucratif avec 35 % des prestataires choisis. Les autres stagiaires (jeunes non inscrits comme demandeurs d'emploi, travailleurs non salariés, bénévoles, agents publics de la fonction publique d'État, territoriale ou hospitalière,...) sont également plus nombreux à se former en 2011 (5 %).

La durée des stages des demandeurs d'emploi s'accroît légèrement tandis que celle des salariés est stable

En 2011, une formation dure 48 heures en moyenne (tableau 4). Elle poursuit un recul entamé depuis plusieurs années même si la baisse reste relativement modeste par rapport à 2010 (-1 heure). Cette durée a baissé de 19 heures depuis dix ans (graphique 2). Le découpage des formations en modules, c'est-à-dire en blocs homogènes de savoirs et compétences, type d'offre dans lequel se sont engagés depuis plusieurs années les organismes de formation, explique en partie cette tendance. Mais les difficultés et incertitudes économiques peuvent aussi expliquer que les stagiaires se soient orientés vers des stages moins longs. Enfin, la baisse plus

Graphique 2 • Stagiaires et durée moyenne de formation (1)



(1) La série sur la durée de formation a été fortement révisée à la baisse suite à la correction des heures-stagiaires par un certain nombre de gros organismes.

Champ : organismes d'enseignement ou de formation continue ayant réalisé des actions de formation continue à titre principal ou secondaire ; France entière.

modérée que les années précédentes de la durée globale peut provenir du fait que les stagiaires sont un peu moins nombreux en 2011 à s'orienter vers les spécialités des services, pour lesquelles les durées des formations sont relativement courtes, au profit notamment des disciplines générales, dont les durées de formation sont plus longues (tableau 5).

La durée moyenne des formations recule dans le secteur privé à but lucratif (-1 heure par rapport à 2010) et public et parapublic (-1 heure), évolue à la hausse chez les formateurs individuels (+3 heures) et est stable dans le secteur privé à but non lucratif. Parmi les publics formés, les demandeurs d'emploi sont les seuls à bénéficier d'un temps moyen passé en stage en progression (+3 heures) tandis que celui des autres publics recule ou est stable. Les salariés, plus nombreux à se former qu'en 2010, restent à 40 heures de formation en moyenne même si leur durée de formation recule d'1 heure dans le secteur privé lucratif dans lequel ils se forment majoritairement (pour 61 % d'entre eux). Les particuliers, également plus nombreux à



Tableau 5 • Répartition des stagiaires et des heures-stagiaires selon les domaines de formation en 2011

	Stagiaires (en %)	Évolution 2011/2010 (en points)	Heures-stagiaires (en %)	Évolution 2011/2010 (en points)
Disciplines générales	12	0,4	14	1,0
Spécialités de la production.....	9	-0,1	14	0,1
Spécialités des services	65	-0,3	61	-1,1
Domaines du développement personnel.....	14	-0,0	12	0,0
Ensemble.....	100	-	100	-

Champ : organismes d'enseignement ou de formation continue ayant réalisé des actions de formation continue ; France entière.



Source : bilans pédagogiques et financiers ; traitement Dares.

se former qu'en 2010, se sont tournés vers des formations plus courtes (-10 heures), tout en demeurant le public qui suit les formations en moyenne les plus longues (105 heures).

La durée moyenne de formation des 10 premières spécialités recule

En 2011, les formations aux spécialités des services demeurent les plus suivies, avec 65 % des stagiaires (-0,3 point par rapport à 2010) et 61 % des heures-stagiaires (tableau 5). Les formations au développement personnel demeurent à la deuxième place et attirent 14 % des stagiaires comme en 2010. Cet ensemble recouvre à la fois des stages visant à l'insertion ou à la réinsertion (aide à la définition de projet, remobilisation) et des stages visant à améliorer les compétences relationnelles, mentales ou organisationnelles. Les formations aux disciplines générales arrivent en troisième position, légèrement derrière le développement personnel en termes de stagiaires formés (12 %, +0,4 point par rapport à 2010). Enfin, 9 % des stagiaires se forment dans les spécialités de la production (-0,1 point).

A un niveau plus fin, les dix spécialités de formation les plus dispensées cumulent en 2011 60 % des stagiaires et 51 % des heures-stagiaires (tableau 6). Elles sont en moyenne plus courtes (39 heures) que l'ensemble des formations (48 heures) et leur durée recule de près de 2 heures par rapport à 2010. Les 9 premières sont des spécialités de services et la 10e concerne la formation aux disciplines générales.

Les formations à la sécurité des biens et des personnes (y compris hygiène et sécurité) arrivent toujours nettement en tête avec 11 % des stagiaires. Elles sont suivies par les formations au « développement des capacités d'orientation, d'insertion sociale et professionnelle » et les formations sanitaires (respectivement 6,6 % et 6,5 % des heures stagiaires).

Les formations à la sécurité des biens et des personnes (y compris hygiène et sécurité) attirent la même proportion de stagiaires qu'en 2010 mais leur durée moyenne diminue sensiblement (23 heures contre 27 en 2010). Ce sont d'ailleurs les formations les plus courtes parmi les 10

spécialités. Leur organisation répond aux dispositions légales : la loi du 6 décembre 1976 relative à la prévention des accidents du travail, reprise dans l'article L. 4141-2 du code du travail, oblige en effet l'employeur à organiser une formation pratique et appropriée à la sécurité pour les salariés qu'il embauche ou qui changent de poste. De plus, depuis 2002, toutes les entreprises doivent tenir à jour un document unique d'évaluation des risques professionnels et établir un programme annuel de prévention de ces risques. Enfin, depuis 2004, ces formations sont imputables sur le montant de la participation des entreprises lorsqu'elles s'insèrent dans le cadre d'actions de formation professionnelle continue entendues au sens de l'article L. 6313-1 du code du travail.

Encadré 1

L'ANALYSE RESTREINTE AUX SEULS PRESTATAIRES DE FORMATION CONTINUE EXERÇANT À TITRE PRINCIPAL

La formation continue est un marché ouvert, pour lequel les textes fondateurs n'ont pas conféré de monopole ni de position dominante à tel ou tel dispensateur. Peuvent donc exercer une activité de formation des entreprises, des associations, des établissements et des organismes privés quelle que soit leur activité. C'est ainsi que coexistent sur ce marché des organismes qui exercent cette activité à titre principal, et d'autres prestataires pour lesquels elle est secondaire, et qui ne réalisent leurs prestations de formation qu'en tant qu'activité annexe ou en accompagnement de la vente d'un produit. Une étude réalisée par le Céreq en 2008-2009 [3] s'est intéressée spécifiquement aux organismes déclarant avoir la formation comme activité secondaire.

Les organismes de formation continue exerçant à titre principal leur activité ont un code APE (activité principale exercée) relevant de l'enseignement ou de la formation, initiale ou continue, soit ceux dont l'APE figure parmi les six activités suivantes :

- 85.31Z : enseignement secondaire général ;
- 85.32Z : enseignement secondaire technique ou professionnel ;
- 85.41Z : enseignement post-secondaire non supérieur ;
- 85.42Z : enseignement supérieur ;
- 85.59A : formation continue d'adultes ;
- 85.59B : autres enseignements.

En 2011, 18 101 prestataires ont exercé à titre principal une activité de formation continue, soit moins d'un tiers de l'ensemble des organismes. Ils ont néanmoins réalisé 63 % du chiffre d'affaires et formé 54 % des stagiaires, pour 65 % des heures-stagiaires effectuées. Leur nombre est en hausse de 8,4 % par rapport à 2010, soit une progression plus importante que pour l'ensemble des prestataires de formation continue. Ces organismes ont dégagé un chiffre d'affaires de 8 milliards d'euros, soit 6 % de plus qu'en 2010, formé 13 millions de stagiaires (+ 5 %) et dispensé 747 millions d'heures-stagiaires (+4 %).

Tableau 6 • Les dix premières spécialités de formation en 2011

	Stagiaires (en %)	Heures-stagiaires (en %) (1)	Durée moyenne (en heures) (1)
Sécurité des biens et des personnes, police, surveillance (y compris hygiène et sécurité)	11,5	5,6	22,7
Développement des capacités d'orientation, d'insertion ou de réinsertion sociale et professionnelle ..	6,6	4,1	28,8
Santé	6,5	7,2	51,4
Spécialités plurivalentes des échanges et de la gestion.....	6,4	4,0	28,9
Informatique, traitement de l'information, réseaux de transmission des données.....	6,1	5,8	43,5
Transport, manutention, magasinage	5,8	5,1	41,5
Développement des capacités comportementales et relationnelles.....	4,5	4,3	45,0
Commerce, vente.....	4,4	5,9	61,2
Ressources humaines, gestion du personnel, gestion de l'emploi	4,4	3,6	37,7
Formations générales	4,2	5,5	60,1
Ensemble des dix premières spécialités.....	60,4	51,1	39,2

(1) Les heures-stagiaires ont été fortement révisées à la baisse pour les années précédentes, suite à la correction des heures-stagiaires par un certain nombre de gros organismes.

Lecture : la formation « sécurité des biens et des personnes, police, surveillance (y compris hygiène et sécurité) » concerne 11,5 % de l'ensemble des stagiaires, 5,6 % des heures-stagiaires réalisées et la durée moyenne par stagiaire est de 22,7 heures.

Champ : organismes d'enseignement ou de formation continue ayant réalisé des actions de formation continue ; France entière.



Source : bilans pédagogiques et financiers ; traitement Dares.

Les formations relatives au « développement des capacités d'orientation, d'insertion sociale et professionnelle », destinées principalement aux demandeurs d'emploi, forment la même proportion de stagiaires qu'en 2010 (6,5 % en 2010) mais leur durée moyenne recule (29 heures, contre 33 en 2010).

Les formations aux spécialités de santé attirent la même proportion de stagiaires que celles relatives au « développement des capacités d'orientation, d'insertion sociale et professionnelle » (6,5 %) mais réalisent près du double d'heures-stagiaires. La durée de formation y est plus longue et augmente même sensiblement en 2011 (51 heures, contre 44 en 2010). Les formations aux spécialités plurivalentes des échanges

et de la gestion (7) se placent en quatrième position grâce à une part de stagiaires formés plus importante qu'en 2010 et détrônent l'informatique, le traitement de l'information et les réseaux de transmission des données, qui reculent à la 5^e place. Cependant, la durée des formations aux spécialités plurivalentes des échanges et de la gestion diminue, elles réalisent moins d'heures-stagiaires qu'en 2010.

Les formations générales se maintiennent à la 10^e place malgré une part un peu plus importante de stagiaires formés qu'en 2010. Elles sont traditionnellement parmi les spécialités aux durées de formation les plus longues même si leur durée moyenne recule en 2011 (60 heures, contre 62 en 2010).

(7) Spécialités concourant à assurer et à gérer, matériellement et financièrement les échanges : transport, distribution, gestion et finances, quel que soit le bien ou service échangés.

Annie DELORT (Dares).

Pour en savoir plus

- [1] Delort A., Lè Jérôme (2012), « Les prestataires de formation continue en 2010 », *Dares Analyses* n° 070, octobre.
- [2] Delort A. (2012), « La dépense nationale pour la formation professionnelle continue et l'apprentissage en 2010 », *Dares Analyses* n° 081, novembre.
- [3] Michun S., Simon V., Valette A. (2010), « La formation professionnelle continue comme activité secondaire, structuration du marché et nature de l'offre en questions », *Net.Doc* n° 61, Céreq, avril.

DARES ANALYSES et DARES INDICATEURS sont édités par le ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social. Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Dares), 39-43, quai André Citroën, 75902 Paris cedex 15.

www.travail.gouv.fr (Rubrique Études, Recherche, Statistique de la Dares)

Directeur de la publication : Antoine Magnier.

Rédactrice en chef : Marie Ruault. Secrétariat de rédaction : Evelyn Ferreira et Francine Tabaton - Maquettistes : Guy Barbut, Thierry Duret, Bruno Pezzali.

Conception graphique et Impression : Ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social.

Abonnement aux avis de parution de la Dares (<http://travail-emploi.gouv.fr/etudes-recherches-statistiques-de-76/avis-de-parution-2063/bulletin-2064/abonnement-13777.htm>)

Dépôt légal : à parution. Numéro de commission paritaire : 3124 AD. ISSN 2109 - 4128.

LA DÉCLARATION D'ACTIVITÉ ET LE BILAN PÉDAGOGIQUE ET FINANCIER

Aucune condition juridique particulière n'est imposée pour exercer une activité de formation professionnelle continue. Néanmoins, outre le respect d'une comptabilité et d'une réglementation spécifiques, les organismes de formation sont soumis à certaines obligations administratives, dont la déclaration d'activité et le bilan pédagogique et financier (articles L. 6351-1 et L. 6352-11 du Code du travail). Ces obligations s'appliquent aux établissements ayant une autonomie financière, c'est-à-dire ayant la capacité de souscrire des conventions de formation.

La déclaration d'activité et les nouveaux dispositifs prévus avec la loi du 24 novembre 2009

Depuis 2003, chaque organisme réalisant effectivement des actions de formation professionnelle, de bilan de compétences, de validation des acquis de l'expérience visées à l'article L. 6313-1 du Code du travail doit effectuer une déclaration d'activité. Il fait cette déclaration dès la conclusion de la première convention ou du premier contrat de formation professionnelle avec des tiers. La loi du 24 novembre 2009 a renouvelé le dispositif légal qui régit la déclaration d'activité des dispensateurs de formation. Elle a notamment réduit le délai de caducité de la déclaration d'activité : celle-ci devient caduque lorsque l'organisme de formation n'a pas eu d'activité de formation pendant une année (y compris l'année de déclaration) au lieu de deux précédemment ou si pendant cette période, le bilan pédagogique et financier n'a pas été adressé à l'autorité administrative compétente. S'il souhaite de nouveau réaliser des actions de formation, il doit procéder à une nouvelle déclaration d'activité et apparaître en tant que nouvel organisme de formation (loi n°2009-1437 du 24.11.09, art. 49 (JO du 25.11.09)).

La loi de 2009 a également mis en place une liste publique des organismes de formation, afin d'améliorer la visibilité et la lisibilité de l'offre de formation et de renforcer le droit à l'information professionnelle (<https://www.listeof.travail.gouv.fr>). Figurent sur cette liste les organismes de formation qui sont à la fois :

- déclarés et toujours enregistrés auprès de l'administration ;
- à jour de leur obligation de transmission de leur bilan pédagogique et financier.

La liste comporte les renseignements relatifs à la raison sociale de l'organisme, à ses effectifs, à la description des actions de formation dispensées et au nombre de salariés et de personnes formés.

Par ailleurs, l'État, les partenaires sociaux et les régions se sont associés pour créer un portail permettant aux internautes d'accéder à des informations notamment sur l'offre de formation. Ce portail réunit des institutions et des organismes reconnus dans les domaines de l'orientation, de l'emploi et des métiers, de la formation initiale et continue (www.orientation-formation.fr).

Le bilan pédagogique et financier

Qu'il exerce son activité de formation continue à titre principal, à titre accessoire ou en situation de sous-traitance, tout prestataire doit établir chaque année un bilan pédagogique et financier.

La liste rendue publique des organismes de formation depuis la loi du 24 novembre 2009 implique une identification progressive de l'organisme renseignant son bilan selon la règle : un organisme de formation = une entreprise identifiée par son numéro Siren. Autrement dit, le bilan retrace l'activité de l'ensemble des établissements de formation de la même entité juridique alors qu'auparavant, certains établissements autonomes d'une entreprise autorisés à signer des conventions ou des contrats de formation professionnelle pouvaient renvoyer un bilan. L'impact sur l'analyse des résultats est négligeable.

Les bilans pédagogiques et financiers comportent trois parties. La première sert à identifier l'organisme. La deuxième aborde son activité annuelle sous l'aspect financier. Elle renseigne, d'une part, sur les ressources qui résultent de conventions de formation avec des commanditaires privés ou publics ou de contrats avec des particuliers ; elle renseigne, d'autre part, sur les charges de l'organisme. La troisième partie concerne les stagiaires accueillis et les heures de formation. En 1996, le bilan a été modifié : il est rapproché de l'année comptable de référence de l'organisme et apprécie l'origine des ressources selon les financeurs réels et non selon le type de convention signée. La comparaison avec les résultats des années antérieures à cette date doit donc être faite avec prudence. En 2007, la partie pédagogique (troisième partie) a été réorganisée, le tableau portant sur les niveaux de formation a été remplacé par un tableau sur les objectifs des formations, les niveaux ne s'appliquant qu'aux formations certifiantes.

Une acception large de la formation dans les bilans pédagogiques et financiers

Dans les bilans pédagogiques et financiers, le vocable « formation » recouvre un champ plus large que son acception courante. Il intègre notamment des prestations d'évaluation ou d'accompagnement, comme l'accompagnement à la validation des acquis de l'expérience ou les bilans de compétences. C'est ce concept qui est utilisé dans cette publication.

En revanche, les sources usuelles sur la formation, comme les enquêtes Emploi ou Formation des adultes de l'Insee, se limitent au champ traditionnel de la formation.

Apports et limites des bilans pédagogiques et financiers

Les bilans peuvent être dorénavant renseignés par internet sur le portail officiel de télédéclaration de la déclaration d'activité et des bilans pédagogiques et financiers. <https://www.declarationof.travail.gouv.fr/index.php>. Ils sont exploités par la Dares. Ils permettent de connaître l'activité contractuelle de formation continue sur le marché concurrentiel. En revanche, ils ne retracent pas les formations réalisées « en interne » par les entreprises privées ou les administrations. Par ailleurs, ils ne décrivent pas l'activité réalisée directement pour le compte des pouvoirs publics par certains organismes et financée par une subvention spécifique tels, notamment, les programmes d'activité de service public (PASP) de l'Afpa qui s'est considérablement réduit depuis le transfert aux conseils régionaux du financement de l'activité de formation des demandeurs d'emploi, achevé en 2009. Pour la formation des publics spécifiques, une procédure d'appels d'offres a été mise en place en 2009, à l'issue de laquelle le marché a été attribué à l'Afpa. L'activité de celle-ci en tant que prestataire de l'État est désormais retracée dans les BPF. De plus, en 2010 et 2011, s'est accéléré le passage pour l'Afpa d'un mode de fonctionnement basé sur une subvention à des commandes passées par les régions sous différentes formes mais dans un cadre concurrentiel. Ce passage accroît les produits financiers de l'Afpa et impacte sensiblement les résultats relatifs au statut du secteur public et parapublic. Il faut également noter que les BPF concernant l'Afpa ne rendent qu'imparfaitement compte de son activité dans la mesure où ils sont remplis de manière hétérogène par les différentes entités de l'organisme. Enfin, l'apprentissage ne fait pas partie de ce champ, les bilans pédagogiques et financiers le considèrent comme relevant de la formation initiale.

Les questions portant sur les objectifs généraux des prestations dispensées ont été modifiées dans le formulaire du bilan pédagogique et financier en 2007. Les organismes étaient auparavant interrogés sur le niveau de la formation dispensée. Ils doivent à présent indiquer les objectifs généraux des prestations dispensées en distinguant entre les formations visant une certification enregistrée au répertoire national des certifications professionnelles (RNCP), les autres formations continues, et les prestations d'orientation et d'accompagnement. Les résultats obtenus semblent indiquer que certains organismes de formation n'ont pas tous encore intégré cette modification et continuent de répondre en termes de niveaux visés plutôt que de certifications enregistrées au RNCP. La fiabilité des résultats s'améliore mais, dans l'attente d'une stabilisation des pratiques de remplissage, le détail des stages par objectif et niveau visés n'est pas présenté cette année. Les prestations d'orientation et d'accompagnement semblent néanmoins bien identifiées ; en 2011, elles représentent 9 % des prestations de formation, la moitié de ces actions ayant eu lieu auprès du milieu associatif (privé à but non lucratif).